



MUNICIPALITÉ DE BOTTENS

Bottens, le 10 mai 2021

Au Conseil communal  
de et à  
1041 Bottens

## Préavis municipal n° 2021 - 11

*relatif à*

### **Demande de crédit pour remplacement des Velux, appartement sous-combles, bâtiment des Placettes N° 3**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

#### **1. Objet du préavis**

Le présent préavis a pour objet de requérir auprès du Conseil une demande de crédit pour le remplacement de onze Velux en toiture pour l'appartement sous-comble dans l'ancien collège du chemin des Placettes N°3.

#### **2. Historique**

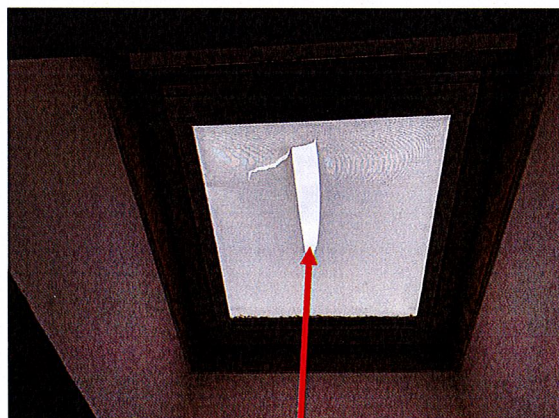
Initialement, ce bâtiment abritait l'école catholique (filles et garçons).

Ce bâtiment datant de 1843 a subi sa dernière transformation en 1988, et depuis rien n'a été entrepris. Sa rénovation fait partie du plan d'investissement pour 2025.

Le locataire nous a fait remarquer la vétusté des Velux et les problèmes d'étanchéité qui les accompagnent.

Après une visite sur site avec notre gérant, il apparaît une urgence pour le remplacement de ces onze Velux.

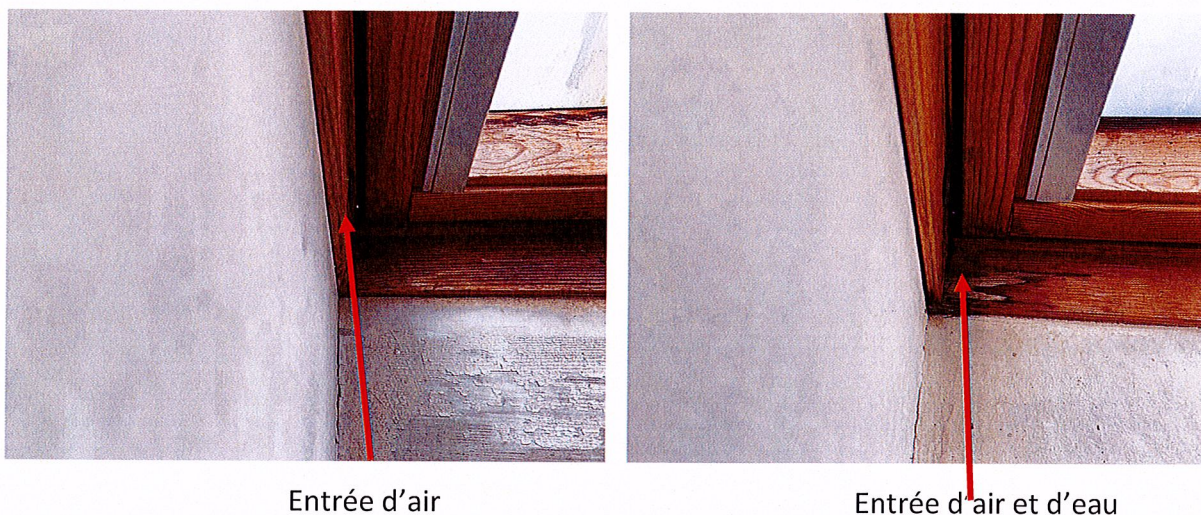
#### **3. Situation actuelle**



Tous les stores sont défectueux



Problème d'étanchéité



Entrée d'air

Entrée d'air et d'eau

#### 4. Proposition

Afin de palier ces problèmes qui ne peuvent plus attendre, nous avons demandé des offres.

L'offre retenue est celle d'un ferblantier-couvreur qui, par la même occasion, remplacera les tuiles abimées sur l'ensemble de la toiture.

Les boiseries intérieures ne seront pas changées, mais une remise en état est nécessaire. Un ponçage et une application de peinture se fera à la pose des Velux.

#### 5. Coûts des travaux (TTC)

Ferblantier-couvreur (y compris fournitures)	CHF	20'630.-
Peinture	CHF	1'360.-
Divers et imprévus	CHF	<u>2'210.-</u>
Total	CHF	24'200.-

#### 6. Conclusion

Ceci exposé, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

##### Le Conseil communal de Bottens

- Vu le préavis municipal N° 2021-11 ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- Entendu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances ;

##### décide

1. **D'accorder** à la Municipalité un crédit d'investissement pour le remplacement des Velux, appartement sous-combles, du bâtiment des Placettes N°3

2. **D'utiliser** prioritairement les liquidités de la commune, à défaut de recourir à l'emprunt bancaire ;
3. **D'amortir** cet investissement par le compte n° 3532.330 sur une période de 30 ans, la première fois l'année qui suivra la clôture du projet ;

Au nom de la Municipalité de Bottens

Le Syndic

Le Secrétaire ad interim

L. Imoberdorf

N. Salis



Municipal responsable du dossier : Christian Jaquier